

LE CONTENU DU PPTE

Le PPTE contient :

-  • **Un diagnostic paysager** du territoire de DLVAgglo,
-  • **Une stratégie établie** autour des Objectifs de Qualités Paysagère (OQP) du territoire,
-  • **Un plan d'action** pour répondre à ces objectifs,
-  • **Un guide d'accompagnement** décliné en 4 livrets à destination des communes et des opérateurs photovoltaïques.

→ Soit une véritable boîte à outils pour les communes et les opérateurs photovoltaïques !

> Quelles suites ?

- Les communes du territoire sont maintenant mieux armées face aux enjeux énergétiques
- Car ce sont elles qui choisiront de porter des projets, notamment dans la définition des Zones d'accélération (loi APER de 2023)
- Et si le PPTE n'est pas opposable en lui-même, il pourra être intégré aux documents d'urbanisme (SCoT et PLU)



Le PPTE ne concernant que la production d'énergie, il doit être complété par des mesures de sobriété énergétique pour être efficace. Il s'intègre ainsi dans une démarche de transition écologique plus globale, celle du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de DLVAgglo.



Durance Luberon Verdon Agglomération
Hôtel d'Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
04100 Manosque



PLAN DE PAYSAGE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

PLUS D'INFOS SUR

DLVA.fr

04 92 70 34 00



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



> Un PPTE, qu'est-ce que c'est ?

- Un **Plan de Paysage pour la Transition Énergétique**
- Une **démarche volontaire et subventionnée** par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)
- Une **réflexion collective et concertée** entre DLVAgglo, les Parcs du Verdon et du Luberon, les services de l'État et les citoyens
- Le PPTE de DLVAgglo est le **tout premier de la Région PACA**

> Pour quoi faire ?

- Pour **savoir où installer les sites de production d'énergie**, et notamment le photovoltaïque
- Pour **produire une électricité plus verte et plus locale** tout en préservant les paysages et la biodiversité
- Pour **adapter au niveau local** les objectifs et réglementations de l'Europe, de l'État et de la Région
- Pour **encadrer les initiatives des opérateurs privés**



Le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires** de la **Région PACA** prévoit, si l'on veut accéder à la neutralité carbone en 2050, la nécessité d'installer **13 000 hectares** de panneaux solaires sur l'ensemble de la région. DLVAgglo devra en prendre sa part.

La stratégie de l'agglo

- 1 Prioriser l'installation de panneaux solaires sur le **foncier anthropisé** (anciennes décharges, parkings...)
- 2 Utiliser le **foncier public**, pour le bénéfice de tous
- 3 Éviter les **espaces naturels à enjeux**

UN PROJET CONCERTÉ AVEC LES CITOYENS



Une grande concertation avec les citoyens a été menée pour cartographier le paysage et ses enjeux, car c'est la population qui a la mémoire des lieux.

> Rencontres et Contributions

Des actions de concertation étalées sur plus d'un an :

- 162 réponses à notre questionnaire en ligne,
- 4 ateliers citoyens,
- 4 points info-débats sur des marchés (Riez, Oraison, Manosque, Vinon-sur-Verdon),
- 2 visites de sites PV, en projet et en exploitation.

> Un dialogue supervisé par la Commission Nationale du Débat Public

DLVAgglo a sollicité cette agence étatique indépendante pour assurer la visibilité et l'honnêteté de la concertation.

Le garant mandaté par la CNDP a publié un **bilan de la concertation**, accessible sur le site de DLVAgglo et le site de la CNDP.

Retrouvez toutes les informations sur **DLVA.fr**



OBJECTIFS ET RÉSULTATS



Vous donner la parole pour entendre vos représentations du paysage



Réaliser des cartes paysagères (paysages habités, paysages ruraux/naturels, et perceptions)



Permettre aux préconisations citoyennes de mieux protéger le territoire